

«En même temps, le Canada juge malvenue la décision des États-Unis de suspendre la liquidation aux douanes des importations de bière canadienne jusqu'à la conclusion des négociations, a déclaré M. Wilson. Nous espérons que les États-Unis s'acquitteront des obligations qu'ils ont contractées en vertu du GATT.»

Le Ministre a aussi noté que le Canada avait porté plainte, devant le GATT, contre les mesures des gouvernements fédéral et des États américains, lesquelles affectent la vente de la bière, du vin et du cidre canadiens. Le Conseil du GATT examinera le rapport de ce groupe spécial à sa réunion du 30 avril.

«Les États-Unis appliquent bon nombre de mesures qui exercent une discrimination contre les bières et les vins canadiens», a déclaré le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874